

L'Adresse

On déclare ceci, dans le premier paragraphe de la deuxième à la dernière page du discours du trône:

... nous devons faire en sorte que tous les Canadiens puissent poursuivre leurs propres idéaux et élargir le champ de leurs possibilités en ayant davantage accès à l'information et à l'acquisition de connaissances sur eux-mêmes et sur le reste du monde.

Je me demande comment ils pourraient faire pour «poursuivre leurs propres idéaux» s'ils ne se reconnaissent pas dans l'image que projettent d'eux leurs propres médias de diffusion.

Songons notamment au rapport Caplan-Sauvageau qui conclut, à juste titre, que l'on voit trop peu de dramatiques canadiennes sur nos écrans de télévision. Seulement 2 p. 100 des dramatiques diffusées en langue anglaise sont d'origine canadienne. En outre, seulement 28 p. 100 de toutes les heures de programmation disponibles en anglais au Canada, ont un contenu canadien. Autrement dit, les Canadiens anglais sont, à toutes fins utiles, des étrangers dans l'univers fictif de la télévision. Le discours du trône parle d'élargir l'accès à l'information et l'acquisition de connaissances sur le monde, mais nous voudrions que notre connaissance du monde dépasse les confins des États-Unis.

La télévision francophone présente 57 p. 100 d'émissions canadiennes, mais en réalité, le pourcentage d'émission canadiennes que regardent les téléspectateurs francophones est plus important. Selon le rapport Caplan-Sauvageau, cela démontre que les Canadiens regardent bien les émissions à un contenu canadien. En fait, selon ce rapport, la quantité d'émissions canadiennes que regardent les téléspectateurs est directement proportionnelle au montant d'argent disponible. Autrement dit, plus il y a d'émissions canadiennes en anglais et en français, plus les Canadiens les regardent.

Nous n'avons pas besoin du rapport Caplan-Sauvageau pour prendre conscience de la pénurie chronique d'émissions canadiennes de qualité pour les enfants. Ce rapport nous dit cependant que la production d'émissions de télévision pour enfants en langue française et en langue anglaise est en baisse à Radio-Canada à la suite des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement. Nos enfants regardent donc des dessins animés américains qui ont tendance à être bruyants et souvent même violents. Comment le gouvernement peut-il continuer à politiquer aux dépens de nos enfants? Cette question est trop grave pour être abandonnée à la politique partisane. Par conséquent, j'espérais que, dans le discours du trône, le gouvernement manifesterait son intention de collaborer avec les deux partis de l'opposition pour accroître le contenu canadien des émissions pour enfants et de la programmation canadienne en général. Malheureusement, le discours du trône ne contient aucune déclaration en ce sens.

Dans un discours qu'elle a prononcé à la conférence du *Financial Post* sur la radiodiffusion, le 29 septembre 1986, la ministre des Communications (M^{lle} MacDonald) a exposé un processus visant à donner suite aux recommandations du rapport Caplan-Sauvageau. La ministre a déclaré: «Je ferai tout

en mon pouvoir pour que les initiatives émergeant de ce processus soient mises en oeuvre avant la fin du premier mandat de notre gouvernement». On aurait pu s'attendre à ce que le discours du trône reflète la détermination de la ministre à suivre certaines recommandations du rapport Caplan-Sauvageau. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Il n'en a absolument pas tenu compte.

Au deuxième paragraphe de l'avant dernière page de ce discours, nous pouvons lire ceci:

Pour amorcer le débat sur ce défi d'une extrême importance, mon gouvernement définira ses objectifs et les moyens de les atteindre.

J'ai deux choses à dire à ce propos. Premièrement, le gouvernement est au pouvoir depuis plus de deux ans. Il est grand temps qu'il définisse ses objectifs. Deuxièmement, je ne comprends pas pourquoi le discours du trône parle d'amorcer le débat. Il dure déjà depuis très longtemps. Depuis son accession au pouvoir, en 1984, le gouvernement a chargé neuf commissions de lui conseiller ce qu'il devait faire sur le plan de la radiodiffusion et de la culture. Ce n'est pas ce qu'on est en droit de s'attendre d'un gouvernement qui a déclaré que s'il était élu, il aurait tout prêt un plan d'action qu'il était impatient de mettre en oeuvre.

Je vois que j'ai épuisé mon temps de parole. Je termine en disant que le gouvernement a fait suffisamment d'études. Il est plus que temps de passer à l'action.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 16 h 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 62(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale. Le vote porte sur la motion principale. M^{me} Collins, appuyée par M. Girard, propose:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le gouverneur général du Canada:

A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par le Président.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Puis-je déclarer qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.